EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-SUR-OUST

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215602392-20260428-20260504A-DE

Nombre de membres :	
en exercice	19
présents	17
votants	18

L'an deux mille vingt-six,
Le 28 avril à 19 heures 00,
le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire et publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick Le Boterff, Maire.

Date de convocation : 21 avril 2026.

Présents : Pierrick Le Boterff, Valérie Richard, Nicolas Simon, Thérèse Clément, Denis Jannot, Mathilde Mainguet, Aiesha Greenfield, Mickaël Rio, Delphine Ollivier, Aurélien Ride, Jérémy Ryo, Nicolas Roussel, Mathilde Dumontet, Émilie Texier, Loïck Jeannenot, Manon Pelote, Vincent Hallier.
Absents excusés : Kevin Dedieu, Camille Rouxel (pouvoir Mathilde Mainguet).
Absents :
Secrétaire de séance : Thérèse Clément.

Délibération numéro : 20260504A
Objet : Adhésion à BRUDED.

- Vu le code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire, expose.

L'exercice de la fonction d'élu nécessite la recherche d'informations. BRUDED est une association de loi 1901 dont l'objectif est le partage d'expériences entre collectivités. Son financement provient des adhésions.

Monsieur le maire propose que la commune de Saint-Vincent-sur-Oust adhère à l'association BRUDED.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal de la commune de Saint-Vincent-sur-Oust à l'unanimité décide :

- D'adhérer à l'association BRUDED,
  - Pour la durée du mandat 2026 - 2032 ;
  - La date de fin du mandat n'étant pas encore connue, l'adhésion vaut jusqu'à 2032 ou 2033 le cas échéant ;
  - La commune recevra une facture chaque année du montant de sa cotisation annuelle. En cas de désadhésion pendant la durée du mandat, le conseil municipal devra en informer BRUDED avant le 31 mars de l'année en cours ;
  - La commune recevra une facture pour l'année en cours du montant de la cotisation annuelle. Elle recevra un bulletin d'adhésion l'année suivante, à voter une nouvelle fois en conseil municipal ;
- De désigner Madame Mathilde Dumontet représentante titulaire,
  - Fonction : Conseillère municipale déléguée.
- de désigner Madame Manon Pelote représentante suppléante,
  - Fonction : Conseillère municipale.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215602392-20260428-20260504A-DE

- de verser 0,36 euros X 1 721 habitants (population totale INSEE soit 619,56 € à l'association BRUDED pour l'adhésion pour l'année 2026.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance

Thérèse Clément

Le Maire,

Pierrick Le Boterff.

MAIRIE de SAINT-VINCENT-sur-OUST
56 (Morbihan)